

**DECLARATION LIMINAIRE**  
**AU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 15 SEPTEMBRE 2017**

Monsieur le président,

L'été touche à sa fin et le retour dans les services s'est fait petit à petit. Marqué par des températures frôlant à certains endroits la canicule, l'été politique a lui été plutôt chaotique en termes d'annonces. Au fil de celles-ci, le gouvernement en place poursuit, voire accélère les décisions prises par ces prédécesseurs : réforme du code du travail, baisse des dépenses publiques avec une baisse des dotations pour les collectivités locales, baisse des APL, gel du point d'indice pour les fonctionnaires et augmentation de la CSG, suppression de l'ISF. Du côté du pouvoir d'achat, les promesses du candidat Emmanuel Macron sont décalées dans le temps comme pour l'exonération de la TH qui se fera en 3 paliers successifs et la suppression de certaines cotisations sociales salariales (cotisation chômage et maladie) mises en œuvre progressivement à compter du 1er janvier 2018 (sans que l'on connaisse pour le moment la compensation envisagée pour les fonctionnaires de l'augmentation de 1,7 de la CSG).

Au niveau Fonction publique les régressions s'annoncent : gel du point d'indice, suppressions de 120 000 postes de fonctionnaires dont 70 000 dans la Fonction publique d'État, application de la journée de carence... les suppressions de poste à venir vont accélérer encore un peu plus les restructurations, la concentration des services et transformer les effectifs restants en interfaces informatiques, le service public en entreprise. Le sort de la fonction publique est programmé : réduire les services publics à des services aux publics avec des recrutements sous contrat de droit privé.

Sans parler du traitement des fonctionnaires souhaité par la Cour des Comptes qui veut respecter scrupuleusement les critères européens d'équilibre budgétaires tout en se privant de recette fiscales importantes. Elle préconise aussi le resserrement du réseau et l'assouplissement des règles de mobilité, et a trouvé les moyens de récupérer 11 milliards sur le dos des fonctionnaires en conseillant de :

- supprimer l'indemnité de résidence et du supplément de traitement familial (SFT) ;
- de geler la valeur du point d'indice (mais c'est à nouveau fait) ;
- d'allonger le temps de travail ;
- d'abaisser encore le niveau des promotions internes ;
- ...etc...

Du côté de la DGFIP, la destruction du réseau se poursuit, après une pause électorale. Ainsi les Comités techniques locaux des directions locales, tenus jusqu'à la mi-juillet ont présenté leur plan d'adaptation des structures au réseau pour 2018 aux représentants locaux des personnels... Du côté de la mise en œuvre du prélèvement à la source, Solidaires Finances Publiques a été auditionné par l'inspection générale des finances et a fait valoir ses oppositions au PAS, et attend les conclusions de cet audit.

Solidaires Finances Publiques et CGT Finances Publiques ont appelé à la grève le 12 septembre, pour combattre le projet d'ordonnances sur le Code du Travail, pour le renforcement du statut général des fonctionnaires, pour le rattrapage par abondement indiciaire uniforme des pertes subies en matière de pouvoir d'achat, pour la hausse de la valeur du point d'indice, l'abandon du projet de mise en place d'un jour de carence, des créations d'emplois statutaires, des mesures fortes pour promouvoir l'égalité professionnelle. Mise en place d'un dialogue social fondé sur le respect de tous.

Avant que vous ne minimisiez le taux de grévistes départemental de 13 %, nous vous informons que nous ne sommes pas mécontents de ce chiffre, en effet, seules 2 organisations syndicales appelaient à cette grève. Celle-ci n'était pas DGFIP, et qu'il est de plus en plus difficile pour les personnels de faire grève, pour des raisons financières notamment, etc...

Enfin, avant d'aborder l'ASR 2018 (Adaptation Structures Réseau). Nous voudrions expliquer notre boycott à la 1ère convocation : tout d'abord, le fait d'être convoqués uniquement par pure forme réglementaire. Pour preuve les documents préparatoires sont les mêmes pour la 2ème convocation. Nous rejetons ces réorganisations, autant du point de vue de la qualité du service public que du point de vue du devenir des agents. Et si nous sommes présents aujourd'hui c'est pour voter CONTRE ces fermetures. La solution, on vous le répète sans cesse, c'est l'emploi.

Ensuite, parce que le dialogue social n'est pas revenu.

La dernière instance officielle à laquelle nous avons participé ressemblait plus à une mascarade qu'à une instance... mais nous reviendrons sur celle-ci lorsque nous aborderons le transfert du SPF de Provins vers le SPF de Coulommiers.

### **Concernant l'adaptation Structures Réseau, ASR 2018**

Alors que la DGFIP aura perdu 35 000 emplois depuis 2002. À la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) de Seine et Marne, 550 emplois auront été supprimés dans cette même période. Au-delà des conséquences sociales, les sites de proximité disparaissent :

Après les 3 trésoreries supprimées en 2016 : LA CHAPELLE LA REINE, CHATEAU LANDON et St FARGEAU-PONTHIERRY.

Après 5 trésoreries supprimées en 2017 : LIZY sur OURCQ, GUIGNES, BRIE COMTE ROBERT, TOURNAN et LA FERTE GAUCHER (Rebais initialement prévue ayant obtenu un sursis d'un an).

Pour 2018, vous prévoyez de supprimer 4 trésoreries : REBAIS, LE CHATELET EN BRIE, DAMMARTIN EN GOELE et MORET SUR LOING.

Pour la Direction, ces suppressions de sites sont justifiées par la « taille critique » des sites et la réorganisation des communautés de communes voulue par la loi Notré.

**Pour Solidaires Finances Publiques, la « taille critique » a été sciemment organisée par la DGFIP et la DDFIP par les 550 emplois supprimés.**

**Solidaires Finances Publiques condamne fermement ces fermetures.** Ces dernières répondent à des besoins et pour se rendre compte de la perte de ce service de proximité, il suffit de constater les milliers de personnes reçues régulièrement dans ces services.

**Solidaires Finances Publique réclame donc tous les moyens nécessaires :**

- ➔ pour le maintien des sites, voire à de nouvelles implantations ;
- ➔ pour le conseil et l'aide à la gestion des collectivités locales ;

Mais également,

- ➔ pour lutter contre la fraude fiscale estimée entre 60 et 80 Mds d'€ ;
- ➔ pour la ré-humanisation des relations avec nos concitoyens face à la désintoxication du guichet voulu par la DGFIP et face à la déferlante de la dématérialisation,

sans se soucier des attentes des usagers, sans se soucier du rôle indispensable de cohésion sociale qu'apporte un service public de proximité.

Solidaires Finances Publiques 77 dénonce une fois de plus, tout comme les autres années, le nouveau schéma ASR. Plus de 20 agents sont directement impactés par la suppression de leur site et un transfert vers on ne sait où, puisque tout n'est pas semble-t-il arrêté. Par ailleurs, la concentration des missions visera également un certain nombre d'agents répartis sur 11 sites sans en connaître le nombre puisque aucune précision ne nous est apportée (pour le transfert de mission oui, mais pour les chaises vides et/ou chaises pleines non. Ce qui génère pour les agents des services absorbants, bcp de craintes et questionnements... ).

Enfin, comme l'année dernière et antérieurement, vous ne laissez que peu de choix aux agents en imposant une réorganisation bien après le mouvement de mutation. Avec plus de visibilité, les agents auraient pu prendre date lors du mouvement général. S'ajoute à cela votre choix d'opérer les suppressions de trésorerie à la date du 1er janvier 2018 pour des raisons d'exercices budgétaires. Mais comme l'année dernière, de nombreux agents vont se retrouver en affectation administrative provisoire, en particulier pour les agents changeant de RAN, sans avoir eu la possibilité de reconsidérer leur vie professionnelle en connaissance de cause.

Par conséquent Solidaires Finances Publiques 77 vous demande à nouveau, M le Président, de relayer au directeur général pour élaborer un mouvement national complémentaire pour les catégories C, B, A en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 eu égard aux réorganisations touchant l'ensemble des directions de la DGFIP à cette date.

Sur le plan strictement local, Solidaires Finances Publiques 77 vous demande d'écouter et d'examiner les souhaits des agents qu'ils rentrent, ou pas, dans le champ d'application des garanties ou/et affectation réservées aux agents concernés par la suppression de leur site. A ce titre, nous exigeons que les représentants des personnels disposent des souhaits, quels qu'ils soient, de chaque agent visé.

Comme vous le savez, nous étions le 5 septembre à Moret sur Loing avec les élus et les citoyens pour manifester contre votre décision de fermeture. Nous vous remettons aujourd'hui les pétitions signées par 819 personnes. Nous espérons que vous nous apprendrez une bonne nouvelle aujourd'hui : qu'au moins cette trésorerie sera préservée du sort néfaste que vous lui préparez.

Ou sinon, on vous propose de le faire comme cadeau de départ, surtout qu'avec la vente de la trésorerie de Brie Comte Robert (508 000 euros, soit 98 000 euros de plus que le prix de départ), on pourrait penser que nos finances s'améliorent que les trésoreries sur la sellette pourraient obtenir au moins un sursis.

### **Quant au transfert SPF Provins vers SPF Coulommiers :**

A l'ordre du jour et pour information, nous vous remercions car ça n'était pas gagné. Nous avons eu la surprise au retour de vacances, d'apprendre par un décret sorti début août que le SPF de Provins rejoignait celui de Coulommiers pour la partie compta et actes « papiers » (sous le nom de Coulommiers2), la partie dématérialisée restant à Provins. Bien entendu cela suscite des questionnements et donc des inquiétudes... en l'absence du responsable du SPF de Provins, pourquoi n'avez vous pas prévu un auditeur ou inspecteur pour accompagner ce transfert ? L'impression que c'est la chef de contrôle de Provins qui porte ce projet en l'absence du responsable (pour la partie qui concerne Provins bien entendu). Mais pour la partie Coulommiers, ça n'est pas mieux, avez vous appelé le responsable de SPF de Coulommiers pour connaître les éventuelles difficultés ? Rien n'a été prévu pour l'organisation. Que font les agents ? Du cas par cas ! Les applications des collègues de Provins fonctionnent mal ou pas, l'assistance informatique n'est pas revenu malgré les appels au secours du responsable de Coulommiers (les fiches de réserves des dossiers taxés pour Coulommiers2, à savoir Provins, réalisées à Coulommiers sont imprimées à Provins, c'est la chef de contrôle qui

sert de navette, quid de sa responsabilité si accident ? Que fait elle avec des actes et chèques sur la route ?). Au final vous avez tout voulu passer au 1<sup>er</sup> septembre, sans notre avis, en accélérant tout comme d'habitude ! Vous avez mis ça en place à l'arrache, c'est passé au journal officiel le 4 août, et l'information aux notaires a été envoyée le 24 août pour une mise en place au 1<sup>er</sup> septembre.

Aucun accompagnement ! Les collègues se sentent seul(e)s !

Pas de protocole, on est dans le flou ?! Qui va faire quoi ? Lorsque la chef de contrôle de Provins est à Coulommiers, elle est remplacée par une agente (ben oui, elle a du travail à Provins), et lorsqu'elle est absente à Coulommiers, les collègues doivent pallier ses absences. Les collègues n'avaient vraiment pas besoin de ça, surtout que le SPF de Coulommiers est « pressé » depuis un bon moment avec le travail à distance pour Chambéry, Dijon... et toutes les autres questions : Un EDR qui suit la mission, jusqu'à la fin ? Alors oui, la partie création adresse mél, informations aux notaires a été faite dans les délais mais le reste, qui fait quoi ? On se débrouille comme on peut sur le terrain ? Et on fait quoi des questions du personnel ?? de leurs inquiétudes ?? à Provins comme à Coulommiers les agents se questionnent... il ne faut pas s'étonner de la façon de faire lorsqu'il y a des réorganisations, on connaît la devise de la direction, je cite « les agents ont des questions, on ne leur apporte pas de réponses, ils trouveront des solutions par eux-mêmes ». Bien entendu ce sujet a été évoqué en CHS-CT pour nous entendre dire que la direction rassurait les agents et que nous, nous les inquiétions. Ca nous a fait rire, ça a fait rire (jaune) aussi lorsque nous sommes allés leur rapporter. C'est sûr que passer avant le transfert, c'était bien, dialoguer, expliquer, nous ne vous critiquons pas là-dessus. Mais « mettre les moyens, accompagner, faire le suivi... », ça ça aurait été le minimum, mais non, on laisse les agents dans la panade et on appelle ça « quelques couacs », bien entendu, c'est facile pour vous, vous savez bien que grâce à la conscience professionnelle de chacun, le travail sera fait, mais encore une fois, à quel prix ?!

Si c'est pour faire comme avec Fontainebleau et Melun, 2 personnes ont accepté d'aller à Melun (notamment pour l'intérêt du travail, les actes « papiers » sont plus variés dans leur technicité), sont elles détachées ? Leur a t on demandé de régulariser leur situation ? La tâche de leur travail « papier » a t elle bien été évaluée ? Nous avons un doute, c'est fluctuant les dépôts d'actes, parfois beaucoup, parfois moins.

5 autres ont choisi de rester à Fontainebleau et travailler pour Melun2 et traitent tout ce qui est dématérialisé (actes et réquisitions). La direction a assuré à ces personnes qu'elles pouvaient travailler à distance et rester au SPF mais en l'absence de protocole, ou d'écrit, même si M Pain l'a assuré verbalement (les écrits manquent). Les agents s'inquiètent, surtout que sur les 5, 3 partiront à la retraite d'ici quelques temps, 2 sont susceptibles de rester, sont-elles assurées de continuer à travailler à distance ou ont elles le risque de se retrouver en SIP ou autre ? Et si un jour il n'en restait qu'une, nous vous demandons donc de les rassurer sur leur affectation. Tout comme les collègues de Coulommiers 2 qui vont rencontrer le même problème.

Et la suite c'est quoi ? Après le transfert vient la fusion ? Fusion avec transfert de postes ? Création d'antennes pour travailler à distance ? Mais quel est l'avenir de ces personnes ? De ces services ? Elles voudraient être informées afin de participer au mouvement de mutation nationale, quitte à subir, elles veulent choisir leur avenir et ne pas se retrouver à suivre de force et à travailler dans un service qu'elles n'ont pas demandé.

### **Quant aux autres restructurations de l'ASR...**

... souvent abordés « dans les couloirs » et enfin mentionnées sur les documents de travail... Qu'avons-nous appris ? les transferts de recouvrement de certaines trésoreries vers des SIP, ou transferts de communes... Là encore, on est dans le flou, la charge de travail est elle suffisamment évaluée ?

Parfois la charge arrive sans les agents, autant dire que les personnels des services absorbants sont en panique. En effet, on se rend compte que lors des transferts, des emplois disparaissent, notamment pour le SIP de Lagny ... (actuellement 12 agents assurent le

recouvrement, après le transfert, cette mission ne sera effectuée que par 8 « emplois »). Où sont passés les 4 emplois manquants ? on hésite à faire un alerte enlèvement. A 8 personnes, ça ne passera pas ! Nous sommes nous trompés dans nos calculs ? Ou est ce une coquille du document de travail ?

Bref, les agents se posent des questions, bien sûr vous êtes passés sur certains sites mais apparemment cela n'a pas suffi, ces restructurations génèrent un climat d'incertitudes quant à l'avenir des services dans lesquels ils travaillent et qui n'arrangent pas les Risques Psycho-Sociaux... qu'attendez vous pour leur donner les informations, pour nous les donner ? Sinon nous allons finir par penser que vous nous cachez des choses ?!

Et qu'avez vous préparé encore dont vous ne nous avez pas parlé, et dont nous n'avons eu aucun écho...

Peut-être le recouvrement des créances émises par les services ministériels sur les recettes non fiscales (redevance archéologie préventive, taxe d'aménagement, taxe sur les véhicules polluants) ?

Enfin nous terminerons par quelques questions diverses concernant :

### **La RFVLLP, Révision foncière des valeurs locatives des locaux professionnels**

Que dire ?! L'information a été lancée cet été avec à la clé, la découverte du planchonnement et du lissage (pourquoi faire simple?!). Les avis viennent de sortir, les agents du SIP sont questionnés par les contribuables, ils n'ont pas encore eu la formation (enfin au moment de l'écriture de cette liminaire à la date du 1<sup>er</sup> CTL). Les agents des SIP n'ont jamais su comment ils étaient évalués et pour cause, ça n'a jamais été leur métier. Certains SIP ont connu la fusion CDI/CDIF c'était pour la partie évaluation des locaux d'habitation et non professionnels. Encore une fois, on est dans le flou. Alors si on veut être logique, il est vrai que ces informations auraient dû être donnée par le SIE qui gère les « professionnels » mais là encore, aucune formation, la plupart des SIE n'ayant pas de PELP adossé ne savent comment se calcule l'évaluation d'un local professionnel avant ces fameux planchonnement et lissage. Alors à part lire votre guide « sous-main » de réponses types, difficile de remplir sa mission... encore faut-il que les contribuables posent les questions qui correspondent aux réponses que l'agent doit donner...

Quant au PELP, il va devoir faire face à des contentieux plus complexes (mécanisme d'atténuation pour éviter une trop forte augmentation ou diminution de la TF : planchonnement et lissage) et plus nombreux : des renforts sont-ils disponibles et prévus ? A Meaux par exemple, 2 départs en retraite en janvier 2018 (ALD) et en mai juin 2018 (poste fixe).

**Le transfert de la mission foncière**, génère beaucoup de question, qu'en est il du calendrier et de l'organisation ? La mission arrive toujours sur certains sites sans les agents sur des sites parfois déficitaire notamment Noisiel et Chelles (dont Chelles qui récupère le recouvrement géré par Claye Souilly) ? Comment cela va-t'il fonctionner ? Qui va faire des formations et les sessions sont-elles programmées ? Auquel cas nous vous redemandons d'y associer les agents ayant déjà subi la fusion CDI-CDIF s'ils sont volontaires pour ces formations. Qui est volontaire ? Qui « accompagnera » ces transferts ? Apparemment la direction aurait proposé aux agents de travailler à distance, mais qui les gèrera ? Quelles sont les coordonnées qui apparaîtront sur les avis ? Quel site recevra les contribuables (le site à compétence géographique ou celui où les agents travaillent) ? De gros couacs en perspective... mais bon les agents géreront...

De plus, déplacer des agents réellement (chaises pleines) ou virtuellement (chaises vides) pour ensuite rapatrier la mission vers Meaux ou Melun dans 5 ans en leur disant de revenir parce que la DG ferme les SIP (après les trésoreries) ? quel intérêt ?

Mais c'est vrai, comme vous nous le dites depuis quelques années déjà « on ne sait pas ce que nous serons d'ici 5 ans ou même avant car vous n'avez aucune visibilité... »

La mission foncière nécessite des connaissances spécifiques, les EDD états descriptif de division (copropriétés) sont complexes et nombreux pour les SIP très urbanisés concernés par le transfert de la mission foncière, il serait plus judicieux de ne pas éclater le service.

La communication entre les PELP et les SIP sera plus compliquée qu'avec un seul service (un seul interlocuteur) notamment pour les immeubles mixtes (contentieux gestion des EDD états descriptif de division).

Sans oublier que tôt au tard **la révision de la valeur locative des locaux d'habitation** va être mise en place. Cela va être un énorme chantier qui aurait pu être confié aux agents de Meaux et Melun qui connaissent actuellement la matière plutôt que de le disperser entre les différents sites.

**L'avenir des collègues de la trésorerie de Meaux Municipale** : qui s'inquiètent du maintien du travail à distance pour la trésorerie de Lagny.

**Le télétravail** va t il être généralisé par un nouvel appel de volontaires ? ?

**La campagne IR** quand un Bilan de la campagne IR est-il prévu ? (notamment avec le comparatif d'accueil de 2016 et 2017 pendant la campagne de déclaration)

Provins, le 6 septembre 2017